

**ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU  
TITRE DE L'ANNEE 2025**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,  
PRESIDENT DU C.C.A.S.,**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 26 juin 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 21-002 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade de : agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
COLLANGE Valérie	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2025
OZYP Sophie	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/01/2025

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à FALAISE le 22 octobre 2024,  
Le Président,

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

"Pour le Maire et par délégation  
Gwennelle PERCHERON  
Maire adjointe  
Vice-Présidente du CCAS"

